



ÉGLISE de LIÈGE

100^{ème} année • n°3 • Mai-Juin • Mai-Juni 2022



Photo: ©Diocèse de Liège

Mot de l'Évêque

Guerre et paix : un appel à la conversion

Wort des Bischofs

Krieg und Frieden: Ein Aufruf zur Umkehr



Guerre et paix, un appel à la conversion

.....

Chers Frères et Sœurs,

Fin février, nous avons assisté au déferlement de la guerre en Ukraine et nous craignons qu'elle ne s'étende au monde entier. On voit les dégâts et les atrocités de la guerre. La mort est devenue banale et les vies sont menacées, en particulier celles des femmes et des enfants agressés, mais aussi celles des soldats russes engagés sur le terrain contre leur volonté.



Trop de personnes sont tuées, blessées, déportées, trop de maisons sont détruites, trop de souffrance s'est propagée. Nous voyons la logique de la mort l'emporter sur celle de la vie. Les structures mauvaises

du monde ont entraîné la guerre en Ukraine. La guerre réveille les sentiments de violence dans l'être humain et bouscule tous les équilibres du monde : « Des peuples mugissent, des règnes s'effondrent », dit le psaume (Ps 45, 7).

Demandons à Dieu de nous libérer de ce mal : « Le Seigneur détruit la guerre jusqu'au bout du monde ; il casse les arcs, brise les lances, incendie les chars. Il nous dit 'Arrêtez ! Sachez que je suis Dieu. Je domine les nations, je domine la terre' » (Ps 45 10-11). Ainsi nous découvrons que le mal est dans

la guerre, il est dans le cœur des bel-ligérants, il est même dans le cœur de chaque être humain, à cause de sa complicité avec le mal, volontaire ou involontaire, par action ou par omission. C'est pourquoi nous devons aussi nous corriger nous-mêmes et pas seulement accuser les autres.

Aidons les sinistrés, accueillons les réfugiés, travaillons à la paix. Merci à tous ceux et celles qui se sont engagés en ce sens. Merci à celles et ceux qui ont monté des réseaux de solidarité. Merci à celles et ceux qui ont ouvert leur maison aux déplacés. Grâce à eux, « les flots du fleuve réjouissent la ville de Dieu » (Ps 45,5).

À travers toutes ces réalités, nous sommes amenés à nous convertir. La conversion, c'est se décentrer de soi pour s'ouvrir à l'autre ; c'est répondre à une parole d'amour ; c'est renouveler sa vie et la rendre plus féconde. La parole d'amour retentit spécialement autour de Pâques et conver-

tit le cœur des disciples. « Pierre, m'aimes-tu ? », demande Jésus à Pierre qui l'avait trahi (Jn 21,16-19). Cette parole touche le cœur de Pierre, qui répond : « Oui, Seigneur, tu sais que je t'aime vraiment ». Pierre se convertit. Jésus lui confie alors une mission, qui donnera une vie nouvelle à Pierre : « Pais mes brebis ! » Pierre devient le berger de la communauté chrétienne.

Le mois de mai est aussi le mois de Marie. Celle-ci a vécu l'espérance, mais elle est passée par la souffrance. Elle a accompagné Jésus jusqu'à la croix.

Là, elle a reçu une nouvelle maternité, quand Jésus lui a présenté le disciple bien-aimé et qu'il a dit à sa mère : « Femme, voici ton fils ». Puis il dit au disciple : « Voici ta mère » (Jn 19,26-27). Depuis lors, Marie est pour chacun de nous une mère et elle fait de nous des frères et des sœurs. Là encore, la parole du Christ donne une fécondité nouvelle à l'être humain. Que son Esprit inonde le monde de sa paix !

*† Jean-Pierre Delville,
votre évêque*

Wort des Bischofs

Krieg und Frieden : ein Aufruf zur Umkehr

.....

Liebe Brüder und Schwestern,

Ende Februar haben wir den Ausbruch des Krieges in der Ukraine miterlebt und fürchten, er könne sich auf der ganzen Welt ausbreiten. Wir sehen die Schäden und Grausamkeiten des Krieges. Der Tod ist alltäglich geworden und das Leben ist bedroht, insbesondere das der angegriffenen Frauen und Kinder, aber auch das der russischen Soldaten, die gegen ihren Willen im Einsatz sind.

Zu viele Menschen werden getötet, verletzt, verschleppt, zu viele Häuser werden zerstört, zu viel Leid hat sich ausgebreitet. Wir sehen, wie die Logik des Todes über die Logik des Lebens

siegt. Die schlechten Strukturen der Welt haben den Krieg in der Ukraine herbeigeführt. Der Krieg weckt Gefühle der Gewalt im Menschen und bringt das Gleichgewicht der Welt ins Wan-



ken: "Völker tobten, Reiche wankten", heißt es im Psalm (Ps 46, 7).

Bitten wir Gott, uns von diesem Übel zu befreien: "Der Herr vernichtet den Krieg bis ans Ende der Welt; er zerbricht die Bögen,

zerschlägt die Lanzen, zündet die Streitwagen an. Er sagt uns: „Lasst ab und erkennt, dass ich Gott bin, erhaben über die Völker, erhaben auf Erden!“ (Ps 46 10-11). So entdecken wir, wo das Böse sich befindet: im Krieg, in den Herzen der Kriegsparteien, sogar in den Herzen jedes einzelnen Menschen, aufgrund seiner Komplizenschaft mit dem Bösen, ob freiwillig oder unfreiwillig, durch Handeln oder Unterlassen. Deshalb müssen wir auch uns selbst korrigieren und nicht nur andere beschuldigen.

Lasst uns den Betroffenen helfen, Flüchtlinge aufnehmen und für den Frieden arbeiten! Danke an all jene, die sich in diesem Sinne engagiert haben. Danke an all jene, die Netzwerke der Solidarität aufgebaut haben. Danke an all jene, die ihr Haus für die Vertriebenen geöffnet haben. Dank ihnen "erfreuen die Arme des Stromes die Stadt Gottes" (Ps 46,5).

Durch all diese Realitäten werden wir zur Umkehr angehalten. Bekehrung bedeutet, sich von sich selbst abzuwen-

den, um sich für den anderen zu öffnen; auf ein Wort der Liebe zu antworten; das eigene Leben zu erneuern und es fruchtbarer zu machen. Das Wort der Liebe ertönt besonders um die Osterzeit und bekehrt die Herzen der Jünger. "Simon Petrus, liebst du mich?", fragt Jesus Petrus, der ihn verraten hatte (Joh 21,16-19). Dieser Satz berührt das Herz des Petrus, und er antwortet: "Ja, Herr, du weißt, dass ich dich liebe". Petrus bekehrt sich. Jesus gibt ihm daraufhin einen Auftrag, der Petrus ein neues Leben schenkt: "Weide meine Schafe!" Petrus wird zum Hirten der christlichen Gemeinschaft.

Der Monat Mai ist auch der Monat Mariens. Sie erlebte die Hoffnung, musste jedoch auch Leid erfahren. Sie begleitete Jesus bis zum Kreuz. Dort erhielt sie eine neue Mutterschaft, als Jesus ihr den geliebten Jünger vorstellte und zu ihr sprach: „Frau, siehe, dein Sohn“. Dann sagte er zum Jünger: „Siehe, deine Mutter“ (Joh 19,26-27). Seitdem ist Maria für jeden von uns eine Mutter und sie macht uns zu Brüdern und Schwestern. Auch hier verleiht das Wort Christi dem Menschen eine neue Fruchtbarkeit. Möge sein Geist die Welt mit seinem Frieden überfluten!

*† Jean-Pierre Delville,
Ihr Bischof*

Mai 2022

1 ^{er}	Banneux, 10h30	Ouverture de la saison de pèlerinage (messe internationale)
	Anvers, 15h	Anniversaire Sant'Egidio
2	Grâce-Hollogne, 20h	Forum œcuménique
3	Banneux, 10h30	Équipe diocésaine de visiteurs des prêtres et diacres
	Banneux, 14h	Conférence et célébration avec les visiteurs de malades
6	Liège, 9h	Assemblée générale de l'ASBL Évêché de Liège
	Liège, 10h30	Conseil épiscopal
	Cathédrale, 18h	Intervention – Charles de Foucauld
7	Saint-Remacle Fexhe-Slins, 15h30	Confirmations
8	Amel, 10h30	Confirmations
9	Liège, 10h	Commission Ministère et Vie des prêtres
10	Brialmont, 9h30	Conseil presbytéral
12	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
14	St Vincent, Liège, 17h	Confirmations
15	Thier-à-Liège, 10h	Confirmations
19	Liège, 10h30h	Rencontre des évêques francophones
20	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
	Liège, 18h	Soirée APLM (Aide aux Prêtres Liégeois en Mission)
21	Bas-Oha, 16h	Confirmations
22	Bas-Oha, 10h30	Confirmations
	Tournai, 15h	850 ans de la cathédrale de Tournai
24	Liège, 10h	Journée sur l'alcoolisme organisée par le Vicariat de l'accompagnement
	Waimes, 19h	Rencontre des confirmands
26-27	Bologne	Session Sant'Egidio

Juin - Juni 2022

3	Région germanophone	Journée des prêtres accueillis dans le diocèse
4	Namur, 9h30	AG CIL (Conseil interdiocésain des laïcs)
5	Cathédrale, 10h	Célébration de Pentecôte et confirmations
6	Cathédrale, 15h	Assemblée synodale : clôture de l'étape diocésaine
7	Liège, évêché, 16h30	Comité médias
9	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
10	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
11	Visio pour Grand Angle (KTO), 10h	Conférence: La prise de décisions dans l'Église
	Cathédrale, 15h	Ordinations diaconales de Bernard Kapinga, Emmanuel Kizita, Paulin Mbecke et Marc Peters
12	Liège, Église Ste-Marguerite, 11h15	Confirmations
14	Liège, évêché, 14h	Commission orgue de la cathédrale
16	Liège, Saint-Martin, 19h	Fête-Dieu
18	Liège, Saint-Sacrement, 18h	Fête-Dieu
19	Rocourt, Mission italienne, 11h30	Confirmations
24	Liège, 10h	Commission du diaconat permanent
25	Cathédrale, 15h	Ordination presbytérale de Guillaume Giroul
27-28	Brialmont, 9h30	Session du Conseil épiscopal
30	Malines, 10h	Conférence épiscopale

Questions bassement matérielles... mais pas tant que ça

« *L'argent n'a pas d'odeur, mais pas d'odeur nous monte au nez* », chantait Jacques Brel. Sans chercher à être exhaustif, nous souhaitons ici rappeler quelques questions d'ordre purement matériel, mais non sans importance.

1. Collectes

Trop souvent, la collecte se fait dans les églises, sans que soit expliqué à qui est destiné le fruit du partage sollicité. C'est une erreur, car trop de fidèles pensent alors que « *l'Église est riche* » et qu'il ne faut pas la soutenir financièrement.

a. C'est surtout les **collectes prescrites**, pour soutenir une œuvre d'Église, qui doivent être annoncées. Trop souvent, ce n'est pas le cas. Avec les prêtres qui « tournent » pour la célébration dominicale, le mieux est que ce soit un membre de la communauté locale, désigné pour cela, qui annonce et explique à chaque fois, l'objectif des collectes sollicitées. Nous vous rappelons que toutes les collectes prescrites sont expliquées chaque fois dans ce bulletin officiel « Église de Liège ».

b. Rappelons que c'est le **Conseil économique**, présent dans chaque Unité pastorale, qui décide de la répartition des collectes (canon 537

et Acta de novembre 2010). Là où une Asbl d'Unité pastorale existe, ce Conseil fait partie de son Organe d'Administration (directoire « *Objectif 2020* », n°31). Pour une collecte dominicale ordinaire, la part de la fabrique d'Église et de la paroisse, est d'environ 50% pour chacune (avec une variation possible de 10% dans un sens, comme dans l'autre – directoire « *Objectif 2020* », n°31).

c. Collectes pour une œuvre particulière : celle-ci est possible, moyennant l'accord du Conseil économique et l'assurance que l'argent ira au destinataire annoncé. Il est donc fortement conseillé que le bénéficiaire soit organisé en Asbl, aux statuts transparents et aux comptes publiés.

2. Demande de prêt financier

Parfois des trésoriers de fabrique d'église ou d'Asbl Unité pastorale interrogent l'évêché, bien ennuyés, car leur curé leur a demandé un prêt, que ce soit pour aider un membre

de sa famille, pour faire un achat, ou pour toute autre « bonne raison ». Ces fidèles sont légitimement mal à l'aise : comment dire « non » au curé ? Il leur suffit de répondre que **l'évêché est fermement opposé à cela**. L'organe d'Église qui ferait un tel prêt, se mettrait dans son tort. Une fabrique d'église qui ferait pareil prêt, commettrait en outre un acte irrégulier, que la tutelle ne pourrait accepter. Notons qu'il serait également inacceptable qu'un prêt soit fait par un organe d'église à tout autre individu (ex: paroissien, fabricant, administrateur d'Asbl...) qui le demanderait pour des besoins privés, ou qu'un acteur pastoral jouissant d'un traitement, demande un prêt à des paroissiens pour des projets personnels ou familiaux.

Nuançons cependant ce principe par une série de considérations :

a. Si un prêtre accueilli dans le diocèse ne reçoit pas encore de traitement, un prêt à court terme pour sa subsistance venant de l'Unité pastorale où il est nommé est envisageable, en bonne entente avec le Vicariat pour l'accompagnement des acteurs pastoraux : vicariat.accompagnement@evechedeliege.be.

b. Si un acteur pastoral (prêtre,

diacre, assistant paroissial) est dans une fonction de vicaire et ne touche qu'un poste à 100% (montant brut 2024,10 €), une partie de ses frais professionnels (essence, facture de téléphone, photocopies...) peut être pris en charge ou du matériel peut être mis à disposition (ordinateur, imprimantes...) par l'Asbl Unité pastorale, moyennant une justification et des factures. Par contre, quand un acteur pastoral touche un poste à 150% (montant brut 3036,15 €), il est supposé pouvoir faire face à toutes ses factures – quitte à en déclarer une partie fiscalement comme « frais professionnels ». En cas de doute sur le traitement touché par un acteur pastoral, l'Unité pastorale peut se renseigner auprès du Vicariat général.

c. Tout acteur pastoral en difficulté financière peut, et même « doit », s'adresser au Vicariat pour l'accompagnement des acteurs pastoraux, créé pour répondre, entre autres, à ce genre de situations.

3. Aide spirituelle gratuite

Les ministres du culte sont rémunérés par l'État. Ceci justifie que toute aide spirituelle offerte est, en règle générale, gratuite.

a. Les dons pastoraux pour intentions de messe et les casuels pour mariages et funérailles sont à remettre à l'Unité pastorale, qui – organisée en Asbl - remettra à chaque acteur sa part. Pour les casuels, elle veillera à octroyer des fiches fiscales.

b. Une aide spirituelle n'est jamais payante ni tarifée. Il n'est donc pas acceptable qu'un ministre du culte demande un dédommagement pour une bénédiction de maison, une écoute spirituelle, ou tout autre acte, exercé dans le cadre de sa mission.

c. Les fidèles restent libres de faire un don au ministre du culte, mais – sauf quand le don est explicitement donné à titre personnel – l'acteur de la pastorale aura à le reverser à l'Unité pastorale.

4. Frais et usage du presbytère

Un desservant a le droit d'habiter dans un presbytère. Ce droit concerne cependant un logement de fonction : si une partie doit rester privée avec une séparation physique (souvent à l'étage), une autre partie doit pouvoir accueillir les réunions fabriciennes et les activités pastorales (souvent au rez-de-chaussée).

a. Un desservant qui « privatiserait » tout son presbytère, en refusant l'entrée aux parties publiques de

celui-ci, aux fidèles en charge de la fabrique, de la pastorale, ou autre, se mettrait donc dans son tort.

b. C'est la fabrique qui est responsable de l'entretien du presbytère, même quand celui-ci appartient à la commune. Il va de soi que, si la commune veut faire entretenir par ses services le bâtiment et qu'elle le fait bien, personne ne va se plaindre. Cependant, si la commune ne le fait pas, ou insuffisamment, la fabrique n'a pas le droit de se sentir déchargée de sa responsabilité légale d'entretenir l'immeuble et laisser ainsi l'occupant dans une situation de précarité, que l'on ne souhaiterait pas vivre soi-même.

c. Le desservant dédommage la fabrique d'église des frais de fonctionnement de l'espace qu'il occupe (eau, chauffage, électricité, téléphone...). L'idéal est de disposer de compteurs séparés.

d. Le desservant a le droit de loger sa famille et ses amis dans son presbytère, en veillant cependant à ne pas dépasser la capacité d'occupation du lieu. Accueillir occasionnellement un confrère prêtre aux études ou en visite, est louable. Cela ne peut cependant devenir un moyen d'introduire un prêtre dans le diocèse, qui y demandera ensuite

une insertion. À l'avenir, toutes ces demandes seront refusées.

e. Si une partie du presbytère est mise au service des activités pastorales de l'Unité pastorale, il est normal que ce soit cette dernière qui prenne en charge les frais de fonctionnement de cet espace et qu'elle dédommage la fabrique d'église des frais d'occupation.

f. Si le desservant occupe le jardin, il l'entretient. Sinon, il revient à la fabrique et/ou à l'Unité pastorale de le faire (celui qui en profite, paie l'entretien). Un desservant qui n'entreprendrait pas le jardin du presbytère, tout en voulant en garder l'usage privatif, se mettrait dans son tort. Un jardin doit être entretenu : si l'occupant ne peut/veut le faire, il doit en laisser l'occupation et la jouissance aux instances de l'Unité pastorale.

g. Comme le rappelle le *directoire Objectif 2020*, n°27b, une fois par an, il est demandé que des membres de la fabrique fassent une visite de l'espace privé du presbytère avec le desservant, afin de vérifier si le lieu est habitable et entretenu et si des travaux doivent y être entrepris. Autant il est regrettable que des desservants n'entretiennent pas ou n'aèrent pas le bien qu'ils occupent ; autant il n'est pas acceptable que des

fabriques laissent certains habiter des lieux dans un état de précarité qu'ils ne voudraient pas pour leurs proches.

5. Situation financière de l'UP

Dans l'Église, nous ne sommes pas habitués à parler de nos moyens financiers. C'est une erreur, car beaucoup de contemporains (et de responsables communaux) s'imaginent, dès lors, que nous dormons sur une fortune colossale... Ce qui n'est pas le cas.

a. Les comptes et budgets des fabriques d'église sont publics et déposés à la commune. Il s'agit, en effet, d'un patrimoine public affecté au culte. Tout ce qui est propriété d'une fabrique d'église (église, presbytère, avoirs financiers, immeubles, pièces d'art dans les églises...) n'appartenant donc pas à proprement parler à l'Église catholique, mais à la collectivité publique. Ceci permet de tordre le cou à l'idée que l'Église pourrait « vendre à sa guise tous ces biens pour les donner aux pauvres ».

b. Rappelons la demande du *directoire diocésain Objectif 2020* au n°30, que toutes les UP se constituent en Asbl. Ceci devrait être accompli dans toutes les UP du diocèse d'ici la fin de l'année 2022. Pour rappel (*Objectif 2020*, n°31) : le Conseil économique

de l'UP est intégré à l'organe d'administration de l'Asbl.

c. Les comptes et budgets des Asbl d'Unité pastorale sont officiels, mais rarement communiqués. Il ne serait donc pas mauvais, une fois par an, de diffuser un état financier succinct de l'Unité pastorale aux fidèles de celle-ci, reprenant le patrimoine, les avoirs, les propriétés de l'Asbl, les rentrées en collecte et leur utilisation,

les dépenses. Un membre du Conseil économique pourrait, en outre, venir brièvement expliquer les chiffres à la fin d'une célébration eucharistique.

Éric de Beukelaer, vicaire général

Vincent Philippart de Foy, adjoint aux affaires temporelles

Fabriques d'église

I. Retrouvez toutes les informations relatives aux fabriques sur le site du diocèse !

.....

Nous recevons beaucoup de courriels et tout autant d'appels téléphoniques pour de nombreuses questions relatives aux fabriques d'église ; c'est le rôle de notre service d'y répondre. Cependant, la plupart des informations de base ont déjà été publiées dans le bulletin officiel « Eglise de Liège ». Ces articles et d'autres informations (consignes pour les budgets et comptes, etc.) sont disponibles à tout moment, et mises à jour, sur les pages internet du diocèse de Liège.

Nous vous recommandons donc de vous y référer le plus souvent

possible. Cela soulagera notre service des questions redondantes, et ainsi il vous sera plus facile d'y trouver rapidement la réponse. Voici le chemin le plus direct plus ces informations : evechedeliege.be/decouvrir-le-diocese/vicariat-general/fabriques-deglise.

Nous restons bien entendu toujours à votre disposition pour toute question plus pointue ou pour une précision à apporter. Téléphone : 04/223.42.12
Courriel : service.fabriques@evechedeliege.be.

II. Indexation des salaires

.....

Compte tenu du retour d'une inflation galopante, les salaires de la fonction publique et donc des employés d'église sous contrat de travail ont automatiquement été indexés de nouveau de 2% au 1er février 2022, après l'augmentation d'octobre 2021. On évoque même la possibilité d'un nouveau saut d'index en avril.

La périodicité de publication du bulletin officiel d'Eglise de Liège et le délai entre la rédaction des articles et leur diffusion ne permettent plus de suivre ces adaptations. Nous vous référons donc au site internet du diocèse de Liège, pages relatives aux fabriques d'église, où vous pourrez trouver les barèmes mis à jour très régulièrement.

III. Enrôlement du précompte immobilier et coordonnées BCE

.....

Depuis l'année dernière 2021, l'enrôlement du précompte immobilier se fait en Wallonie par le Service Public de Wallonie – SPW Fiscalité - au lieu du SPF Finances Fédéral. Vous aurez tous remarqué d'ailleurs que le numéro de compte a changé et que les avertissements extraits de rôles sont arrivés plus tard que d'habitude.

Concernant les propriétés des fabriques soumises au précompte immobilier (pour rappel, les églises et les presbytères, en tant que biens affectés au culte, en sont exonérés), la nouvelle administration wallonne a eu des difficultés d'envoi aux bonnes adresses légales.

En effet, malgré les nombreux rappels faits par notre service en ces pages et par ailleurs, certaines fabriques n'ont pas mis à jour à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) leurs coordonnées principales, à savoir, l'adresse légale du siège social et les coordonnées d'au moins une ou deux personnes du conseil de fabrique, essentiellement le président et le trésorier.

Dès lors, le SPW a contacté toutes les communes en exigeant les coordonnées à jour de toutes les fabriques. Suite à quoi, notre service et beaucoup de fabriques ont été contactés pour mettre à jour leurs données.

Ces mises à jour légales sont de la responsabilité des conseils de fabrique et l'évêché ne peut s'y suppléer.

Comment vérifier vos données à la BCE et comment les corriger éventuellement ?

Il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la BCE, icône « Public Search », et de faire une recherche par le nom et le code postal, <https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html>.

Vous y trouverez votre numéro d'entreprise et vos coordonnées telles qu'encodées :

Adresse du siège = siège social tel que renseigné (parfois, adresse obsolète...).

Fonctions : les mandataires repris (parfois, aucun ...).

Si cela n'est pas correct ou incomplet, vous devez écrire un courriel à l'adresse spécifique réservée aux fabriques auprès de la BCE, à savoir : kbo-bce-cult@economie.fgov.be.

A propos du siège social officiel :

Le siège social d'une fabrique est l'adresse de son presbytère, ou à défaut, de l'église. Cela ne peut en aucun cas être une adresse privée d'un fabricant, président ou trésorier, comme on découvre parfois, avec toutes les difficultés en cas de décès,

de changement, etc...

Si vous n'avez pas ou plus de presbytère, il convient d'apposer physiquement une boîte aux lettres sur le bâtiment de votre église, en ayant eu soin de demander à la commune de bien vouloir confirmer ou attribuer un numéro à celle-ci, si elle n'en a pas encore. A titre tout à fait subsidiaire, cela pourrait être aussi un secrétariat paroissial ou de doyenné. N'oubliez pas que c'est à cet endroit que doivent se trouver toutes vos archives légales.

Par ailleurs, outre l'adresse légale, vous pouvez, mais avec vos fournisseurs seulement, avoir une adresse "administrative" différente à laquelle on peut vous adresser vos factures ou votre courrier "ordinaire". Mais cette adresse-là ne doit pas figurer à la BCE.

A propos des « fonctions » :

Le fisc wallon en est venu à demander aux communes la liste de tous les membres du conseil ! Mais c'est superfétatoire, la liste des membres du bureau des marguilliers est suffisante. Dans les « fonctions » à encoder à la BCE, un seul nom suffit, deux c'est mieux, et pour pouvoir gérer d'autres applications internet, celui du trésorier est évidemment plus que conseillé en plus de celui du président.

IV. Presbytères

.....

Diverses questions reviennent régulièrement sur le statut des presbytères. Nous souhaitons brièvement rappeler quelques principes, les développements pourront être faits au cas par cas sur analyse du dossier.

Définition d'un presbytère

Il a un double usage : c'est d'abord un bâtiment destiné au logement du desservant d'une paroisse, logement de fonction mis à disposition gratuitement à celui-ci. C'est un bien de culte, géré par la fabrique, que la propriété en soit fabricienne ou communale. C'est aussi le siège social officiel de la fabrique, le lieu où elle tient ses réunions et conserve ses archives légales.

Conséquences d'être un bien de culte

Le bien reste affecté au culte tant qu'il n'a pas été désaffecté de façon formelle et officielle. En pratique, c'est l'évêque qui décide de cette désaffectation, pas la fabrique, pas la commune. Les dépenses au bâtiment doivent être couvertes par le budget fabricien et, en cas de manque de revenu, financées par

dotations communales (ordinaires ou extraordinaire selon le cas) ou prises en charge directement par les communes si c'est leur propriété.

Presbytère sans desservant : s'il n'y a plus de desservant qui y loge, vu sa seconde destination, le presbytère n'en perd pas son caractère de bien de culte pour autant. Des locaux sont toujours à usage de la fabrique et le diocèse pourrait toujours désigner un nouveau desservant dans un futur proche ou lointain.

Presbytère loué : si le presbytère n'est plus occupé depuis un certain temps par un desservant, il est de bonne gestion pour la fabrique d'envisager la location des parties logement (tout en assurant de pouvoir disposer de locaux pour ses réunions et archives). Il est recommandé d'en parler avec les services diocésains afin de connaître les intentions de l'évêque quant à une future désignation ou pas d'un nouveau desservant, et de demander l'accord de nos services de tutelle sur les modalités éventuelles de location. Il faut notamment impérativement préciser dans le contrat de location que le bien a un statut particulier de presbytère, bien affecté au culte, et qu'il pourrait accueillir à nouveau un

desservant, en insérant une clause de résiliation anticipée de l'ordre de 3 à 6 mois. Cela est dérogoire aux droits sur le logement principal, il faut donc être vigilant à cet égard.

Location à long terme (exemple : projets AIS) : certaines fabriques envisagent des locations à plus long terme, notamment avec des projets des Agences Immobilières Sociales (AIS). Ces contrats sont de longue durée (supérieurs à 9 ans). Il y a dès lors une obligation légale de soumettre l'opération à la tutelle civile du gouverneur car, à défaut, l'opération n'est pas valable. Il faut obligatoirement l'avis de l'évêque pour le respect de ces règles de tutelle et parce que, dans ces cas, il va certainement devoir déclarer la désaffectation au culte du presbytère.

Obligation du desservant : Occuper gratuitement un immeuble ne signifie pas absence d'obligation du desservant. Il doit occuper les lieux en personne normalement

diligente. L'occupant du presbytère doit également s'acquitter des charges d'utilisation, des entretiens et réparations locatives, prévenir la fabrique des soucis éventuels.

Service diocésain des presbytères : pour toute question ou aide, outre notre service de tutelle, n'oubliez pas que le diocèse met à votre service une équipe de bénévoles dont c'est la mission. Changement de curé, état des lieux, avis techniques : autant de raisons pour solliciter leur visite sur le terrain pour avoir un rapport objectif de la situation et une aide à la prise de décision.

Coordonnées du service

Hubert Valkeners dp
Modérateur Service presbytères
Vicariat général - Generalvikariat
Rue des Prémontrés 40 – 4000 Liège
Email : service.presbyteres@evechedeliege.be
Téléphone : 0477/21.23.93

V. Nouveauté : Placements à la Caisse de Dépôt et de Consignation

.....

La Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC), département de la Trésorerie du Service Public Fédéral Finances,

vient de lancer un nouveau système de compte de dépôt qui pourrait être utile pour nos fabriques afin

d'identifier des placements de leurs fonds propres.

Avec le compte de dépôt, les administrations publiques locales, y compris les fabriques d'église, disposent d'une solution rapide et gratuite pour déposer leurs fonds à taux d'intérêt nul sur un compte à la CDC.

Pour ouvrir un compte, le trésorier de fabrique doit pouvoir s'identifier comme mandataire de la fabrique avec sa carte d'identité sur le site internet de la CDC <https://finances.belgium.be/fr/pai/e-depo/compte-de-depot>.

Le trésorier devra donc déjà au préalable être reconnu à la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) comme mandataire officiel de la fabrique. Il faudra ensuite être reconnu dans l'application e-depo dont les explications, manuels et tutoriel YouTube se retrouvent sur le site en question.

D'où une nouvelle fois l'importance d'un encodage correct des coordonnées officielles de la fabrique auprès de la BCE, cet organe fédéral d'identification des personnes morales de droit public.

Certes, le taux d'intérêt est égal, actuellement, à zéro, mais au moins cela ne coûte rien, car certains

placements sont aujourd'hui à taux négatif ou avec des frais qui rendent le placement inintéressant.

Les inconvénients :

- Nécessité de manier l'outil internet et, pour le trésorier, d'être bien reconnu dans le système.
- Taux nul.

Les avantages :

- Placement répondant aux critères légaux de placement pour les fabriques, à savoir sans risque et sur un débiteur étatique.
- Possibilité de récupérer les fonds à tout moment.
- Bien séparer les fonds propres (ou les fonds de réserve) de la fabrique du compte bancaire courant, pour éviter une assimilation de ces fonds placés avec les bonis courants, ce qui provoquerait des bonis artificiels, ainsi que des difficultés à vérifier la correspondance des soldes bancaires et du solde du compte annuel budgétaire.

Philippe Lamalle

I. Nominations pastorales

.....

- Monsieur **Romain BLANDIAUX** est déchargé de son mi-temps pour la pastorale des personnes handicapées et est nommé, à mi-temps, aumônier de la clinique psychiatrique des Frères Alexiens de Henri-Chapelle. En outre, il poursuit sa mission d'aumônier dans les hôpitaux du Pèrî et du Valdor.
- Monsieur l'**abbé Ludovic FRANCK** est déchargé de ses précédentes missions et est nommé vicaire, depuis le 1^{er} mars dans l'UP de la Vallée du Geer.
- Madame **Nathalie GEHLEN** est nommée assistante de doyenné dans le doyenné des Ardennes pour une période probatoire d'un an, renouvelable.
- Monsieur l'**abbé Vincent JEMINE** est prolongé, pour une période de trois années supplémentaires, comme responsable diocésain du SDJ (Service Diocésain des Jeunes). En outre, il poursuit la mission de curé dans l'UP Notre-Dame aux Portes du Condroz.
- Madame **Régine KERZMANN** est nommée responsable diocésaine pour Missio (réseau mondial de solidarité entre les communautés catholiques). En outre, elle poursuit ses missions de responsable du Service diocésain des actions sociales et de lutte contre la pauvreté au sein du Vicariat Évangile et Vie et en tant que chargée de mission auprès de Caritas Secours. Elle sera assistée, dans cette nouvelle tâche, par Madame **Marie-Hélène DUBOIS**.
- Madame **Jocelyne MIGNOLET** complète sa mission d'assistante paroissiale dans l'UP Condroz (Anthisnes-Clavier-Nandrin-Ouffet-Tinlot). Elle y œuvre dorénavant à temps plein.
- Monsieur **Thibaut ROBLAIN** poursuit sa collaboration auprès du service diocésain du Patrimoine. En outre, il est nommé vice-chancelier depuis le 1^{er} avril.
- Monsieur **Hubert VLIEGEN** est nommé personne ressource germanophone pour le vicariat de l'Accompagnement des acteurs pastoraux.
Herr **Hubert VLIEGEN** wird zum deutschsprachigen Berater für das Vikariat zur Begleitung der Pastoralakteure ernannt.

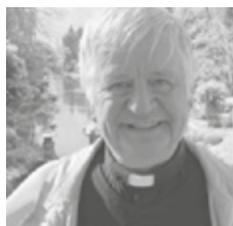
II. Départ et remerciements

.....

- L'**abbé Patrick ZUIDINGA**, prêtre du diocèse de Roermond (Pays-Bas) arrête sa mission de chapelain au Sanctuaire de Banneux pour rejoindre une nouvelle affectation dans son diocèse. Monseigneur Delville le remercie pour l'ensemble des services rendus au diocèse, au Sanctuaire et aux pèlerins.

Abbé Michel van MEERBEECK

.....



L'abbé Michel van Meerbeek, né le 14 mars 1954 à Anvers, ordonné prêtre le 22 juin 1986, est décédé le 21 février 2022 à l'âge de 67 ans.

« Michel avait été nommé vicaire de Soumagne en 1986, puis curé à Olné Saint-Hadelin en 1991. En 1998, il entame un doctorat en histoire, avec une bourse du FNRS (Fonds national de la recherche scientifique) à la KULeuven. Il

le soutient en 2000 avec succès sous la direction du pr. Jan Roegiers, sous le titre : « Ernest Ruth d'Ans, patriarche des jansénistes (1653-1728) ». Ruth d'Ans, originaire de Verviers, est devenu chanoine de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles et écrit en 1722 un missel pour les fidèles, intitulé : *L'année chrétienne ou les messes des dimanches, fériés et fêtes de toute l'année, en latin et en français, avec l'explication des épîtres et des évangiles*. Michel van Meerbeek a publié aussi l'histoire de l'affaire du Séminaire de Liège en 1699, en lien avec le jansénisme, et plusieurs études sur Marie Petyt, mystique carmélite de Malines.

Depuis 2001, Michel a desservi la paroisse de Hombourg dans l'Unité pastorale de Montzen-Plombières. Il a consacré le meilleur de son temps à la recherche sur le jansénisme et il était collaborateur scientifique du Centre pour l'étude du jansénisme de la KULeuven. Il s'est impliqué beaucoup dans les célébrations liturgiques dans les paroisses où il a exercé son ministère.

Michel a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre et de chercheur en histoire de l'Église, qu'il a exercé avec profondeur, compétence et passion. »

† Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Ces derniers mois, on nous a également fait part du décès de :

- **Père Guy de MARNEFFE SJ**, prêtre de la Compagnie de Jésus, né à Liège le 9 mars 1925, entré au noviciat le 14 septembre 1942, ordonné prêtre le 31 juillet 1956, est décédé à Woluwé-Saint-Pierre le 21 janvier 2022 à l'âge de 96 ans.
- **Père Christian GREGOIRE**, prêtre de la Communauté cistercienne d'Orval, né Paul Grégoire le 4 novembre 1921 à Huy, ordonné prêtre le 24 août 1947 en l'abbaye d'Orval, est retourné au Père le 23 janvier 2022 à Nancy (France).

- **Père Pierre LEFEBVRE**, frère Scheutiste, né le 9 février 1926 à Mouscron, ordonné prêtre le 28 janvier 1950, est décédé le mercredi 9 mars 2022 à Liège.
- **Père Thierry LINARD DE GUERTECHIN SJ**, prêtre de la Compagnie de Jésus, né le 7 avril 1944, est décédé le 30 janvier 2022 à São Paulo (Brésil). Il était licencié en sciences géographiques, licencié en philosophie, baccalauréat en théologie, professeur à l'Université Catholique de Rio de Janeiro.
- **Sœur Madeleine MAILOT**, Fille de la Charité du CHC Carrefour St-Antoine, née Elisabeth le 10 janvier 1929 à Wegnez, est décédée le 27 janvier à Banneux dans la 69ème année de sa vocation.
- **Sœur Ghislaine DEMARTIN**, née le 26 septembre 1927 à Sorinnes (près de Dinant), est décédée à Banneux le lundi 14 mars 2022 dans la 72^{ème} année de sa vocation.

Si vous souhaitez plus d'informations biographiques à leur sujet, merci de vous rendre sur le site de l'évêché, à l'adresse www.evechedeliege.be/avis-de-deces/.

Dimanche des Médias

RCF et Cathobel : Des médias à votre service

.....

Le dimanche qui suit l'Ascension est traditionnellement celui de la « journée mondiale des communications sociales » (ou "dimanche des médias"). Mais à quoi les médias catholiques peuvent-ils bien servir ?

En Eglise, nous vivons des temps particuliers. Depuis quelques mois, nous sommes entrés dans une démarche synodale. Ce synode nous est présenté comme "historique". Et en même temps, on nous annonce que le "style synodal" est celui que Dieu attend pour... le troisième millénaire ! Si la transition s'annonce historique, la perspective est donc lointaine. Et de

fait: il ne suffit pas de vouloir cheminer ensemble pour y parvenir. Il y a là un processus, un apprentissage. Une nouvelle culture à acquérir.

Au service d'une culture

Nous croyons que les médias catholiques peuvent se mettre au service de cette culture. A travers nos productions, nous tentons de comprendre ce



qui se joue dans la vie de l'Eglise. Nous apportons des éléments d'analyse,

nous mettons en valeur des manières de faire et d'être, des visages et des témoignages. Mais c'est aussi par notre façon de travailler que nous souhaitons cultiver ce style. En montrant la diversité de l'Eglise, en encourageant le dialogue, en favorisant la communion.

Si les médias catholiques ont pour mission d'informer sur la vie des chrétiens, ils sont aussi là pour nous rappeler la vocation de l'homme, le sens de la foi et la mission de l'Eglise. Celle-ci n'est pas une fin en soi. A le croire, nous courrions le risque d'un nombrilisme, d'un entre soi. L'Eglise est un instrument. Au service de l'humanisation de nos vies.

Sur ce plan-là aussi, nos médias entendent être présents. Ils ont pour vocation de soutenir la vie intérieure, d'accompagner les cheminements spirituels, de nourrir la compréhension de la foi. Ils offrent aussi des regards engagés sur l'actualité du monde, du pays, des diocèses. Quels sont les défis d'aujourd'hui et de demain ? Qui sont les exclus de notre société ? De quelle manière nous engager ?

Médias d'Eglise ?

CathoBel, le journal Dimanche et les radios du réseau RCF sont des médias

d'Eglise. Cela veut dire qu'ils aiment l'Evangile, qu'ils sont attachés au Christ, qu'ils veulent porter son message de fraternité, qu'ils veulent soutenir l'Eglise dans sa mission, qu'ils sont sensibles aux enjeux de notre temps.

Cela veut dire aussi qu'ils sont au service de l'ensemble des baptisés. A leur écoute. A leurs côtés.

Cela veut dire enfin qu'ils ont besoin de vous. Car un média d'Eglise n'est pas d'abord le média des évêques, mais est au service de l'ensemble des baptisés. Nous comptons donc sur vos idées, vos témoignages, vos réactions, vos opinions... Nous vous invitons aussi à nous suivre sur nos différents supports, à vous abonner. Enfin, nous vous proposons de nous soutenir financièrement. Car, pour continuer à offrir un travail de qualité, c'est de manière structurale que nous avons besoin de dons. Voilà aussi pourquoi ce "dimanche des médias" existe.

*Vincent Delcorps,
directeur de la rédaction de CathoBel*

Plus d'infos : www.dimanchesdesmedias.be.

Faites un don à CathoBel, Dimanche et RCF sur le compte "Dimanche des médias", BE05 7320 2908 3075.

7-8 mai (4^e Dimanche de Pâques) : Dimanche des Vocations

La collecte pour les Vocations est faite aux messes dominicales des 7 et 8 mai 2022, afin de soutenir financièrement le Service diocésain des Vocations et la formation des futurs prêtres et diacres du diocèse de Liège. Cette journée nous permet de promouvoir les différents ministères dans notre Église et de financer la formation de ceux et celles qui sont engagés au service de notre diocèse. Cette année, le diocèse comptera une demi-douzaine d'ordinations de diacre ou de prêtre. Merci d'appuyer tous les candidats aux ministères par votre générosité et par votre prière.

28-29 mai : Dimanche des médias chrétiens

Les médias sont omniprésents dans notre vie, du GSM à la TV en passant par Internet ou les périodiques en papier. Il est fondamental que les chrétiens y soient actifs. Le diocèse de Liège est en première ligne: il promeut la radio RCF-Liège en FM et 1RCF en DAB+; il dispose de son Service de Presse, qui organise le site internet, anime une page Facebook, diffuse une newsletter et publie Église de Liège-Bulletin officiel. Tous les diocèses contribuent à rédiger et diffuser le journal Dimanche et envoient leurs informations sur le site national Cathobel. Notre Église est présente sur les médias publics grâce aux messes TV, aux messes radiodiffusées et à l'émission Il était une foi. Tout cela entraîne des frais considérables en matériel et en personnel,

7.-8. Mai (4. Sonntag der Osterzeit): Sonntag der Berufungen

Die Kollekten für die Berufungen finden am 7. und 8. Mai 2022 statt, um den diözesanen Dienst der Berufungen und die Ausbildung der künftigen Priester und Diakone der Diözese Lüttich zu unterstützen. An diesem Tag können wir auch alle unterschiedlichen Berufungen innerhalb der Kirche unterstützen und die Ausbildung derer finanzieren, die im Dienst unseres Bistums stehen. In diesem Jahr finden in unserer Diözese ein halbes Dutzend Diakon- und Priesterweihen statt. Bitte unterstützen Sie alle Kandidaten für die Ämter durch Ihre Großzügigkeit und Ihr Gebet.

28.-29. Mai: Sonntag der christlichen Medienarbeit

Die Medien sind in unserem Leben allgegenwärtig: auf dem Handy, im Fernsehen und Internet und in Zeitschriften! Daher ist es grundlegend wichtig, dass Christen hier aktiv sind. Das Bistum Lüttich steht an vorderster Front: es fördert das Radio RCF-Lüttich und 1RCF über DAB+; es hat einen Pressedienst, der die Website und eine Facebook-Seite unterhält, einen monatlichen Newsletter verschickt und das offizielle Bulletin der Kirche von Lüttich herausgibt. Alle Bistümer unterstützen die Wochenzeitung Dimanche bei deren Verbreitung, indem sie Artikel verfassen und ihre Informationen an die nationale Website Cathobel der katholischen Kirche Belgiens senden. Unsere Kirche ist in den öffentlichen Medien durch die Messüber-

mais ainsi nous pouvons transmettre une info fiable, développer le sens de notre foi, refléter une image d'Église dynamique et porter une espérance dans notre société. Merci de votre générosité pour nos médias!

18-19 juin : Projets du pape François

La collecte pour les projets du pape François, les 18 et 19 juin 2022, est destinée à soutenir le pape dans ses différentes initiatives pastorales. Nous connaissons les préoccupations du pape François pour l'écologie, pour la justice sociale, pour les populations victimes de guerres, de pandémie ou de cataclysmes, pour la réforme de l'Église, pour le souci du témoignage et de la mission des chrétiens. Ces projets demandent un investissement matériel et financier. C'est pourquoi chaque Église locale coopère au soutien des initiatives du pape par une contribution annuelle. Cette collecte est connue aussi sous le nom de « Denier de saint Pierre ». Merci d'avance pour votre générosité en faveur (des projets) du pape François.

† Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

tragungen im Radio und im Fernsehen und die Sendung Glaube, Kirche, Leben im BRF präsent. All dies ist mit erheblichen Personal- und Materialkosten verbunden, aber so können wir verlässliche Informationen herausgeben, die Botschaft unseres Glaubens weiterverbreiten, ein lebendiges Bild der Kirche vermitteln und unserer Gesellschaft Hoffnung bringen. Vielen Dank für Ihre großzügige Unterstützung unserer Medien!

18.-19. Juni: Projekte unseres Papstes

Die Kollekten für die Projekte von Papst Franziskus am 18. und 19. Juni 2022 sollen den Papst in seinen verschiedenen pastoralen Initiativen unterstützen. Wir kennen die Anliegen von Papst Franziskus in den Bereichen Ökologie, soziale Gerechtigkeit, Unterstützung der Opfer von Kriegen, Pandemien und Katastrophen, Reform der kirchlichen Strukturen, Zeugnis und Mission der Christen. Diese Projekte erfordern materielle und finanzielle Investitionen. Deshalb unterstützt jede Ortskirche die Initiativen des Papstes mit einem jährlichen Beitrag. Diese Kollekte wird auch als „Peterspfennig“ bezeichnet. Vielen Dank im Voraus für Ihre Großzügigkeit zugunsten (der Projekte) von Papst Franziskus.

† Jean-Pierre Delville, Bischof von Lüttich

**Numéro de compte
bancaire- Kontonummer**
BE93 3631 4768 5267
ASBL Evêché de Liège
25, rue de l'Evêché - 4000 Liège

**Communication
Mitteilung**
Collecte prescrite Nom de la collecte'
Vorgeschriebene Kollekte 'Name der
Kollekte'

Mot de l'Évêque

Wort des Bischöfs 2

Guerre et paix, un appel à la conversion 2

Krieg und Frieden: ein Aufruf zur Umkehr 3

Agenda de l'Évêque 5

Le mot du Vicariat général ... 7

Questions bassement matérielles... mais pas tant que ça 7

Fabriques d'église 11

I. Retrouvez toutes les informations relatives aux fabriques 11

II. Indexation des salaires 12

III. Enrôlement du précompte immobilier et coordonnées BCE 12

IV. Presbytères..... 14

V. Nouveauté : Placements à la Caisse de Dépôt et de Consignation..... 15

Nominations 17

I. Nominations pastorales..... 17

II. Départs et remerciements..... 17

Notices de décès 18

Dimanche des Médias 19

RCF et Cathobel : Des médias à votre service

Collectes prescrites –

Vorgeschriebene Kollekten 21

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le mercredi 18 mai 2022 pour le numéro de juillet-août 2022 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 100^{ème} année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:

Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc DAHM

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Éric de BEUKELAER, Vincent DELCORPS, Mgr Jean-Pierre DELVILLE, Damien HONNAY, Philippe LAMALLE, Carmelina VOLPE.

RÉDACTION – ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication

Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège

Tél.: 04/223.15.26

Secrétariat: communication@evechedeliege.be

Direction: ralph.schmeder@evechedeliege.be

MISE EN PAGE

Jean Leruth

IMPRESSION

Imprimeries Malinoises SA.

Maanstraat 8, 2800 Mechelen

Tel.: 015/20.35.19 - www.medru.be

ABONNEMENTS 2022:

« DIMANCHE – EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et

« EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement simple papier: 48 €

• Abonnement soutien papier: 79 €

Par virement sur le compte

BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be

Tél.: 010/23.59.00 – Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE –

BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement individuel: 30 €

• Abonnement de soutien: 50 €

• Abonnement pour l'étranger: 40 €

Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)

au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économat

Tél.: 04/230.31.62

02/03 : Veillée de prière pour la paix en Ukraine
à Eupen.



©Diocèse de Liège

05/03 : Manifestation pour la paix en Ukraine
à Eupen.



©Diocèse de Liège

13/03 : Installation des soeurs de l'Instruction
chrétienne, Verviers.



© F.Delooz

18/03 : Espace Prémontrés, Colloque
psychiatrie et pastorale.



©D.Servais

18-19/03 : Congrès Mission Belgique.



©J.Galloy

27/03 : Soirée de rencontre au béguinage
contemporain de Cornillon.



©Sanctuaire de Cornillon